

**DESTINATAIRES :** Parents-éducateurs (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire)

**OBJET :** Épreuves, unités pour l'obtention du DES et dossiers de consignation

---

Bonjour,

Nous tenons à vous informer de quelques éléments essentiels concernant les enfants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire qui reçoivent un enseignement à la maison.

**Information concernant les unités et l'obtention du DES :**

Nous vous invitons à consulter notre [site internet](#) pour connaître les exigences en vue de l'obtention du DES.

**Épreuves session mai-juin**

Il est important de vous mentionner que les épreuves **ministérielles** sont obligatoires. La présentation d'un portfolio au Ministre ne permet pas de certifier des acquis, car l'évaluation de celui-ci est réalisée sous la forme d'une appréciation qualitative.

À partir du mois d'octobre et avant la mi-février, vous pourrez remplir un formulaire ([Annexe 1](#)) pour procéder à l'inscription aux épreuves souhaitées.

À la suite de l'inscription de votre enfant, vous recevrez **au mois d'avril**, un calendrier des dates d'épreuves.

Voici l'information reçue en 2021 de la part de la Direction de l'enseignement à la maison au sujet des épreuves uniques obligatoires :

Dès l'année scolaire 2021-2022, en plus des évaluations choisies par les parents pour évaluer la progression de l'enfant, ce dernier devra se soumettre à toute épreuve imposée par le ministre. La passation de l'épreuve ministérielle devra avoir lieu au plus tard au terme du projet d'apprentissage au cours duquel le contenu enseigné aura couvert les objectifs visés par le programme de la matière évaluée. De plus, l'horaire officiel des épreuves ministérielles devra être respecté.

## Épreuves session décembre- janvier

La session d'épreuves du mois de décembre est davantage réservée pour les reprises d'épreuves. Pour les enfants qui termineront des apprentissages en décembre (situation exceptionnelle), il faudrait communiquer avec Madame Mijanou Gravel (450-758-3500 poste 23523 ou [mijanou.gravel007@csssamares.gouv.qc.ca](mailto:mijanou.gravel007@csssamares.gouv.qc.ca)) afin de voir les différentes possibilités.

Pour voir les épreuves offertes, les conditions, ou vous inscrire à la session de décembre-janvier, utilisez le formulaire [Reprise d'épreuves](#).

### Dossiers de consignation, journal de bord ou projets obligatoires pour ces matières :

Projet personnel d'orientation  
Sensibilisation à l'entrepreneuriat  
Éducation physique et à la santé  
Arts plastiques

Tous les dossiers de consignation, journal de bord et projet obligatoires sont disponibles via notre [site web](#) :

Les cours *Exploration à la formation professionnelle* et le *Projet intégrateur* ne seront pas offerts.

Il n'y a pas de dossier de consignation en Musique. Voici les précisions :

L'épreuve de musique comprend 3 volets : création, interprétation et appréciation. L'élève doit créer une œuvre, doit interpréter deux œuvres de son choix et aura à répondre à des questions d'appréciation (voir le document *Cours complémentaires*).

### Préparation aux épreuves et consultation des épreuves :

Le ministère de l'Éducation a produit un [guide à l'intention des parents](#) concernant les épreuves ministérielles.

### Précisions concernant la consultation d'épreuves ministérielles des années antérieures :

Les enfants pourront consulter les épreuves ministérielles d'années antérieures. Tout comme dans nos écoles, il n'est pas permis aux parents d'assister à la consultation d'épreuves. Si votre enfant est intéressé, il faudra l'indiquer en complétant le formulaire ([Annexe 1](#)) pour l'inscription aux épreuves. Il ne sera pas possible d'obtenir des copies des épreuves ou de prendre des photos de celles-ci. Le but est que votre enfant puisse se familiariser avec la présentation des épreuves, le type de questions et de tâches pouvant se retrouver dans les épreuves ministérielles. Des conseillers pédagogiques guideront vos enfants dans l'exploration de l'épreuve. En ce qui concerne les épreuves locales, par exemple, culture et citoyenneté québécoise, éducation financière..., il n'y a pas de consultation d'épreuves locales étant donné le caractère confidentiel au niveau régional. Toutefois, ces épreuves sont élaborées en conformité avec le programme et la progression des apprentissages ainsi que des cadres d'évaluation disponibles sur le site du ministère de l'Éducation.

Pour toute question, merci de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : [enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca](mailto:enseignement.maison@csssamares.gouv.qc.ca).

Cordialement,

L'équipe de l'enseignement à la maison  
Service des ressources éducatives